

Il faut investir dans des stratégies ayant fait leurs preuves pour mettre fin à la violence contre les femmes

Message de Noeleen Heyzer, Directrice exécutive d'UNIFEM, prononcé le 25 novembre 2006 pour la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Le 25 novembre de chaque année, des voix s'élèvent, partout dans le monde pour dénoncer la violence contre les femmes, laquelle constitue la violation la plus honteuse et la plus répandue des droits fondamentaux. Mais la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est également l'occasion de réfléchir aux progrès réalisés. Et les nouvelles sont encourageantes : 89 Etats ont désormais pris des dispositions juridiques qui traitent de la violence familiale, et 60 d'entre eux ont adopté des lois axées expressément contre ce type de violence. Il y a là un accroissement notable par rapport à 2003, lorsque 45 pays seulement avaient mis en place des lois contre la violence familiale. Une autre lueur d'espoir tient au fait que les niveaux de financement des initiatives visant à éradiquer la violence à l'égard des femmes ont augmenté. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies visant à éliminer la violence à l'égard des femmes, géré par UNIFEM, pourrait décaisser 3,5 millions de dollars cette année, soit près de deux fois plus que ce dont nous disposions l'année dernière et près de quatre fois le montant que nous avons en 2004.

Ces deux phénomènes positifs ne sont pas sans rapport. Le Fonds d'affectation spéciale, qui existe depuis 10 ans, s'est révélé être un mécanisme efficace de lutte contre la pandémie de violence qui afflige les femmes partout dans le monde. Les bénéficiaires du Fonds ont mené des campagnes qui ont déclenché des débats et provoqué un appel à traiter la violence fondée sur l'inégalité entre les sexes comme un délit. De nombreuses subventions ont été octroyées à des initiatives qui ont appuyé directement les activités de plaidoyer en faveur d'une législation relative à la violence à l'égard des femmes. A la suite de ces succès, le défi principal consiste désormais à aider les Etats à mettre ces lois en vigueur. C'est pourquoi pour la deuxième année consécutive, le Fonds d'affectation spéciale appuie essentiellement les organisations qui veillent à ce que des dispositions juridiques normatives deviennent une praxis opérationnelle. En 2006, des fonds ont été acheminés aux initiatives qui examinent les procédures judiciaires afin d'éliminer les obstacles entravant l'application des lois existantes, de former la police et le système judiciaire à l'application des nouvelles dispositions juridiques, ou à renforcer la capacité des associations communautaires de faire connaître les mécanismes permettant d'obtenir la justice. Les ressources actuelles restent très insuffisantes et la demande est toujours bien plus forte que l'offre. Les pays touchés par les conflits en particulier ont besoin d'aide pour traiter du problème de la violence sexuelle. Nous sommes cependant convaincus que la tendance positive en matière de financement se poursuivra en raison du succès avéré des approches adoptées par les bénéficiaires du Fonds.

Nous nous félicitons de l'augmentation du financement que nous considérons comme l'expression de la volonté politique d'intensifier les efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. Chacun sait que pour faire changer les choses, il faut joindre l'acte à la parole. En l'absence de ressources, la détermination la plus forte se réduit à de bonnes intentions. C'est pourquoi les derniers efforts de réforme lancés à l'ONU sont accompagnés

de mécanismes de financement internes. Aujourd'hui, nous disposons d'un fonds d'urgence pour répondre aux catastrophes humanitaires, d'un fonds de consolidation de la paix pour renforcer le redressement après conflit, et d'un fonds pour la démocratie pour appuyer la bonne gouvernance.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies visant à éliminer la violence à l'égard des femmes a été créé il y a 10 ans par l'Assemblée générale des Nations Unies pour veiller à ce que chaque femme puisse vivre à l'abri de la violence. C'est également un mécanisme d'investissement dans le bien-être et le développement des pays. La violence à l'égard des femmes ne fait pas que détruire la vie des femmes maltraitées : elle nuit également à l'ensemble des sociétés. C'est pourquoi au Sommet mondial de 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement ont estimé que la violence à l'égard des femmes était l'un des problèmes clés à résoudre en vue d'instaurer l'égalité entre les sexes et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut maintenant intensifier les stratégies éprouvées et avérées que les défenseurs des femmes ont mises en œuvre afin de faire une différence et d'en faire des instruments intégrés dans les politiques en cours. Ce n'est que lorsque les mesures contre la violence à l'égard des femmes feront partie intégrante des stratégies nationales de développement que nous verrons des changements durables. A ce moment-là, nous pourrons examiner non seulement les progrès réalisés, mais aussi les succès enregistrés dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes.